

ce DIEU d'une fuite éperdue, Le haïssant comme la condamnation de sa perversité, Le maudissant comme l'éternel reproche à son infortune. La raison est saisie de vertige au bord d'un tel abîme.

Dites-moi cependant s'il n'est pas la conséquence nécessaire, l'effet automatique du péché, séparation d'avec DIEU.

2) LE PÉCHÉ, ABUS DES CRÉATURES, PROVOQUE LEUR VENGEANCE PEINE DU SENS

A la peine du dam, s'ajoute la peine du sens. De celle-ci, on ne saurait affirmer comme de celle-là, qu'elle est la suite nécessaire du péché et que DIEU, par sa miséricorde, n'aurait pas pu l'épargner au pécheur. Mais nécessaire ou simplement convenable, il est bien évident qu'elle est juste. Elle est dans les exigences de l'ordre absolu, qui veut qu'au plaisir criminel réponde une souffrance expiatoire.

En se détachant de DIEU, le pécheur s'est indûment attaché à la créature. Il a tiré d'elle un plaisir auquel il n'avait pas droit ; et, par là, il l'a pliée à un usage qui la déshonore. Si la créature ainsi outragée avait une voix, ne serait-elle pas en droit de se plaindre ? **N'est-ce pas avec raison qu'elle demanderait à tirer vengeance de ce sacrilège qui l'a détournée de sa mission providentielle pour la tourner contre son Créateur ?** Cette plainte, DIEU l'entend sans paroles ; cette vengeance, Il l'accorde aux muettes réclama-tions de la créature contre son profanateur. Et c'est pourquoi le livre inspiré de la *Sagesse* nous représente l'univers entier, au jour du jugement, s'armant, en union avec DIEU contre les impies. *Et pugnabit cum eo orbis terrarum contra insensatos. Et l'univers tout entier luttait avec Lui contre les insensés* (*Sap.*, V, 20). Alors, tous ces plaisirs coupables auxquels, par la fixation de son état, la volonté du pécheur restera invinciblement attachée, se changeront en une égale quantité de tortures. **Et de ces tortures, nous déclare JÉSUS-CHRIST, c'est le feu éternel qui sera l'instrument. Peine effroyable pour l'imagination ; bien moindre pourtant, nous dit la théologie, que la peine du dam ;** dans tous les cas peine juste, et qui ne peut paraître excessive qu'à une fausse conception du péché.

3) LE PÉCHÉ, QUAND IL SE CONFIRME PAR L'IMPÉNITENCE FINALE, DEVIENT L'OBSTINATION ÉTERNELLE DANS LE MAL ÉTERNITÉ DE LA PEINE

Mais comment les quelques minutes du péché peuvent-elles engendrer l'éternité de la peine ? Je l'ai déjà indiqué. Expliquons-le avec plus d'ampleur.

Considérez ceci : **La malice du péché n'est pas seulement dans l'acte, qui passe ; mais aussi dans l'effet, dans l'état, qui en résultent : effet et état qui, eux, durent aussi longtemps qu'on ne s'est pas repenti.** Un homme se crève les yeux : action d'un instant. Combien de temps dure sa cécité ? Toujours, parce que perpétuel est l'effet, l'état, résultant de l'acte, je veux dire la privation de la lumière. La cécité ne cesserait que si, par miracle, les effets de l'acte venaient à être réparés. Semblablement un homme, par le péché, se détourne de DIEU ; et nous savons ce que cela veut dire : le sachant et le voulant, - car autrement il n'y aurait pas péché - il renonce à sa béatitude éternelle, il se jette en dehors de la voie qui y conduit, il s'oriente vers les créatures ; un homme donc se détourne de DIEU par le péché. Combien de temps serait-il privé de DIEU ? Mais aussi longtemps qu'il ne se sera pas détourné des créatures, remis dans la voie et rendu à DIEU ; aussi longtemps, en un mot, qu'il ne se sera pas réconcilié avec DIEU par un sincère repentir.

Si donc c'est éternellement que le pécheur s'attarde dans son éloignement de DIEU, c'est éternellement qu'il s'inflige à lui-même le plus terrible des malheurs. Or, il ne s'attarde pas seulement, il s'obstine ! C'est le sens de l'impénitence finale. Car il faut voir comment les choses se passent. DIEU n'est pas le justicier perfide ou sans entrailles qui épie la première défaillance pour accabler le coupable. *L'Écriture est pleine des patiences de DIEU.* Et, de fait, DIEU n'est-il pas le

bon pasteur qui court après la brebis égarée ? n'est-il pas le père qui espère toujours le retour du prodigue ? Jusqu'à la dernière minute de connaissance et de liberté, Il ne cesse d'offrir sa grâce au pécheur, cette grâce qui ne doit plus lui être donnée passé le temps de l'épreuve et sans laquelle pourtant la conversion est impossible : elle lui serait aussi indispensable pour revenir à DIEU que le serait à une planète l'attraction solaire pour réintégrer son orbite. Le pécheur impénitent le sait. **Or, sondant d'un dernier regard une éternité d'obstination, il dit au Sauveur crucifié qui lui tend les bras : *Je préfère l'obstination éternelle.*** Eh bien, je vous le demande, n'est-ce pas le pécheur lui-même qui, en éternisant son péché, éternise sa peine ?

Privation de DIEU, hostilité des créatures, éternité de la peine, l'enfer est donc bien le contenu du péché et, par conséquent, l'œuvre du pécheur. Ce n'est pas tant DIEU qui nous damne que nous qui nous damnons. Mais c'est là une vérité qu'il ne faudrait pas se contenter de comprendre : il faudrait la sentir.

C'est pourquoi je terminerai par une page de **S. Alphonse de Liguori**. Je ne sais si jamais écrivain spirituel a rendu plus sensible aux hommes les vérités de notre Foi touchant notre destinée éternelle. Voici ce qu'il dit du **remords du damné** dans son ouvrage *La bonne mort* (Considération XXVIII - 2^{ème} point) :

La principale peine des damnés consistera, dit saint Thomas, à voir qu'ils se sont perdus pour rien et qu'ils pouvaient si facilement, avec de la bonne volonté, mériter la gloire du paradis. Le second remords du damné sera donc de penser qu'il s'était damné pour si peu de chose et qu'il avait si peu à faire pour se sauver. Un damné apparut à saint Humbert et lui dit précisément que rien ne l'affligeait et ne le tourmentait en enfer comme de penser qu'il s'était damné pour si peu de chose et qu'il avait si peu à faire pour se sauver. Alors le malheureux se dira : 'Si j'avais interdit à mes yeux de regarder tel objet, si, dans telle circonstance, j'avais vaincu le respect humain, si j'avais fui telle occasion, tel ami, telle conversation, je ne me serais pas damné. Si j'avais eu soin de me confesser chaque semaine, d'assister fidèlement aux réunions de la Congrégation, de faire une lecture spirituelle, de me recommander à JÉSUS et à MARIE, je ne serais pas retombé dans mes péchés. Pourtant, j'en avais pris souvent la bonne résolution. Mais je n'en ai rien fait ; ou plutôt, après avoir mis la main à l'oeuvre, je ne persévèrais pas, et voilà comment je me suis perdu.

Ce qui rendra ce remords plus déchirant ce sera le souvenir des bons exemples que lui auront donnés ses amis et ses compagnons ; ce sera plus particulièrement le souvenir des dons que DIEU lui avait départis en vue de son salut : dons naturels, tels que santé, fortune, talents, autant de faveurs qu'il avait reçues de la bonté de DIEU et qu'il devait faire servir à sa sanctification ; dons surnaturels : tant de lumières, d'inspirations, d'appels, tant d'années qui lui furent accordées pour réparer sa vie désordonnée ; et voilà que, dans le misérable état où il se trouve, il n'a plus le temps de rien réparer. Pour lui aussi, selon la parole de l'Apocalypse, 'l'Ange qui se tenait debout jura par Celui qui vit dans les siècles des siècles, disant : il n'y aura plus de temps (APOCALYPSE X, 5-6).

Oh! Quels terribles coups de poignard pour le coeur du pauvre damné que le souvenir de toutes ces grâces de DIEU, quand il verra que, faute de temps, il est à jamais dans l'impuissance de réparer son éternelle ruine. Il dira donc en pleurant, avec ses compagnons de désespoir : 'La moisson est passée ; l'été est fini ; et nous, nous n'avons pas été sauvés' (JÉRÉMIE VIII, 20). Oh ! S'écriera-t-il, si j'avais souffert pour DIEU seulement ce que j'ai souffert pour me damner, je serais à présent un grand saint ; et, au lieu de cela, qu'est-ce que j'ai maintenant, sinon des remords et des supplices qui me tourmenteront éternellement ? Ah ! Comme cette pensée torturera le pauvre damné plus encore que le feu et que tous les autres supplices de l'enfer : je pouvais être éternellement heureux et me voilà malheureux pour toujours.



L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

Numéro 112 – Novembre - Décembre 2015

Lettre de liaison de l'Apostolat de la Prière - Institut Mater Boni Consilii
350, route de Mouchy - 58 400 RAVEAU. COURRIEL : apostolat.priere@orange.fr



Chers Associés, nous voici arrivés au mois de novembre consacré à la dévotion aux âmes du purgatoire. Si nous voyons encore de nombreuses familles se rendre au cimetière pour entretenir et fleurir les tombes de leurs morts (mais cette coutume est destinée à mourir en même temps que se répand celle de l'incinération), il est plus rare de voir des personnes se signer devant la tombe de leurs proches et y faire quelques prières pour le repos de leurs âmes. La Foi dans l'existence du purgatoire, vérité de Foi, se perd : on ne croit plus en ce lieu où les âmes expient leurs fautes passées dans la souffrance des flammes et de la séparation de DIEU. Bien pire, beaucoup de personnes ne croient même plus à la survivance des âmes après la mort, ou n'en sont pas certaines ! Ceux qui y croient encore, croient certainement au Paradis, mais combien peu croient au purgatoire et à l'enfer éternel ! **Or, si le paradis est un des dogmes principaux de la Foi dont JÉSUS a fait l'essentiel de sa prédication, l'enfer et le purgatoire le sont tout autant : JÉSUS parle très souvent de l'enfer dans l'Évangile.**

Pourquoi bien souvent même ceux qui se veulent catholiques n'y croient plus ?

Tout simplement parce qu'on ne leur en parle plus : l'enfer et le purgatoire ont disparu des prédications dans les églises. Même à la cérémonie des funérailles, la liturgie conciliaire a supprimé tous les passages de la Liturgie traditionnelle qui rappelaient explicitement le terrible jugement de DIEU, la mort éternelle (l'enfer), les deux sentences où DIEU mettra les élus à sa droite et enverra les damnés au feu éternel : il n'y a plus ce magnifique *Dies irae* dont tous les anciens se souviennent encore avec émotion après un demi-siècle, plus cet offertoire où l'on demande à DIEU de libérer les âmes des peines des lieux inférieurs et du lac profond, plus ce *Libera me* où l'on prie DIEU de nous libérer de la mort éternelle mais, à la place, un rite du *Dernier adieu* !, et dans les oraisons, il n'est plus question de l'âme du défunt. Ne nous étonnons pas alors que, quand on annonce la mort d'un parent, on ne demande plus de prières et qu'on ne prie plus et on ne demande plus de Messes pour lui !

Serait-il donc nuisible au bien des âmes de penser au purgatoire et à l'enfer ? Risquerait-on de les traumatiser, de les éloigner de l'Amour de DIEU ? Pour les modernistes, ils semblent vraiment que oui si l'on en juge par leurs paroles et leurs actes ! *Mais qu'en est-il vraiment ?*

Et bien !, c'est le contraire qui est vrai ! c'est le contraire qu'enseigne la Parole de DIEU dans la Ste Ecriture : *Pense à tes fins dernières et tu ne pêcheras pas* ; c'est le contraire que pense JÉSUS dans l'Évangile, et les apôtres Pierre, Paul et Jean dans les Épîtres ; c'est le contraire qu'enseignent tous les saints par leurs prédication dont la majorité portent sur les fins dernières de l'homme (mort, jugement particulier, jugement dernier à la fin du monde, purgatoire, Ciel, enfer) ; S. Vincent Ferrier convertissait les foules en prêchant le jugement imminent de DIEU. S. Ignace dit dans ses *Exercices spirituels* qu'il faut méditer sur les peines des damnés *afin que la crainte des peines nous aidât à ne pas tomber dans le péché mortel* quand nous risquons d'oublier l'Amour de DIEU, S. Jean Bosco parlait environ deux fois sur trois des fins dernières aux enfants et aux jeunes dans ses sermons ! La Ste Vierge est venue montrer à trois petits enfants innocents en 1917 au Portugal *l'enfer où vont aboutir les pauvres pécheurs.*

Mais comme nous vivons dans ce monde qui a perdu la tête parce qu'il a perdu le sens de la vie, qui ne sait plus pourquoi nous sommes sur terre, qui ne croit plus dans le Ciel et encore moins dans l'enfer, notre Foi risque d'en être amoindrie ! Devant les objections des incroyants et des athées, nous risquons de ne pas savoir quoi répondre ! Et pourtant la raison n'est évidemment pas impuissante à répondre aux objections lancées contre ses vérités principales de la Foi révélée par J.-C. : elle prouve abondamment la divinité et donc la vérité de notre Religion, elle prouve que ceux qui nient l'enfer tombent dans l'absurdité puisqu'à la fin, comme dit une infernale chanson blasphématoire *On ira tous au paradis, qu'on soit béni, qu'on soit maudit !*, elle réfute enfin les objections qui avancent qu'un enfer éternel irait contre la Justice ou la Miséricorde de DIEU.

Malheureusement, ce n'est pas seulement ceux qui s'effichent comme mécréants ou sectaires d'une fausse religion qui nient l'enfer, mais on peut légitimement se demander qui tombe en enfer pour les modernistes conciliaires, puisque le dernier synode sur la famille affirme que même les divorcés remariés, c'est-à-dire les adultères, peuvent y aller, puisqu'ils peuvent recevoir la Communion sacramentelle à la condition d'avoir la bénédiction de leur confesseur ! Depuis Vatican II, point n'est besoin non plus d'avoir la Foi pour avoir l'Espérance, même les adeptes des fausses religions sont les bienvenus au paradis de Jésus-Christ, on ne les invite plus à la conversion et à rentrer dans le giron de la Sainte Eglise par la Foi. Pour les sectateurs de Vatican II, la parole de JÉSUS n'est donc plus d'actualité : *Si ta main, si ton pied, si ton oeil te scandalise, coupe-le, car il vaut mieux être manchot, ou avec un seul pied, ou un seul oeil, et rentrer dans la Vie, qu'avec tes deux mains, ou tes deux pieds, ou tes deux yeux aller dans la géhenne, dans le feu inextinguible, où le ver qui les ronge ne meurt pas et où le feu ne s'éteint pas... Celui qui ne croira pas sera condamné.*

Aussi, nous avons pensé que ce très bel article du Père jésuite **Louis SEMPÉ** paru dans le *Messenger du SACRÉ-COEUR* en mai et juin 1922 intéressera nos associés afin d'éclairer les âmes à la dérive, mais aussi afin de fortifier leur propre Foi. Nous nous sommes permis cependant de remplacer la dernière citation de cet article par une autre tirée d'un opuscule bien connu de S. Alphonse de Liguori (*La bonne mort*), forts que nous sommes de la recommandation de l'Eglise pour tous les écrits tant dogmatiques que moraux ou spirituels de ce Saint.

QU'EST-CE QUE LE PÉCHÉ MORTEL ? QU'EST-CE QUE L'ENFER ?

On sait l'idée que l'enfant se fait du péché et de l'enfer. Pour lui, DIEU est un maître sévère - tel celui de l'école - qui donne des ordres, porte des défenses ; et malheur à qui ne les observe pas : DIEU l'envoie en enfer, tout comme l'instituteur met le turbulent aux arrêts. Mais est-ce que les ordres divins sont plus ou moins arbitraires, comme ceux du maître d'école ? Et DIEU pourrait-il supprimer l'enfer, comme le régent lève les arrêts ? Ce sont là des questions que l'enfant ne se pose guère ; mais, s'il se les posait, il y a bien des chances qu'il les résolut par l'affirmative.

A cette conception infantine, succède, ou s'ajoute, la conception populaire. Le péché, disent les prédicateurs, est

le mal de DIEU. **Le pécheur déclare la guerre à DIEU, il veut L’anéantir. Aussi, DIEU poursuit-Il le pécheur d’une haine implacable** : Il décharge sur le pécheur impénitent tout le poids de sa colère, Il l’accable sous la fureur de sa vengeance. Ces anthropomorphismes traduisent une grande vérité : l’incompatibilité foncière entre l’essence divine, loi vivante de l’ordre, et le péché, violation de cet ordre. Ils sont d’ailleurs nécessaires pour mettre cette vérité à la portée des esprits frustes,qui ne conçoivent guère les sentiments de DIEU qu’à l’image des leurs. Mais ils ont un double inconvénient. **Aux adversaires du dogme chrétien, ils peuvent faire croire que nous prêtons à DIEU les plus basses passions humaines.** Aussi, nous accusent-ils de faire de DIEU un monstre cruel, altéré de vengeance et de considérer les supplices des damnés comme le régal de ce Moloch : conceptions féroces, concluent-ils, dont l’opposition avec la bonté divine et la disproportion avec la faute commise révèlent l’inanité. **Aux croyants qui réfléchissent ils masquent, à force de les rendre sensibles, la trop réelle gravité du péché et la réelle justice de l’enfer. Aussi se trouvent-ils parfois désarmés devant l’objection des incroyables.**

Et pourtant, le dogme du péché et de l’enfer n’est pas moins rationnel que les autres dogmes de la foi catholique. Mais pour s’en rendre compte, il faut dépasser les anthropomorphismes. Essayons donc d’aller au fond des choses.

- I - IDÉE THÉOLOGIQUE DU PÉCHÉ MORTEL

Le péché mortel est le renversement de la destinée humaine : il détourne l’homme de DIEU, but de son existence, et l’oriente vers les créatures comme vers sa fin suprême. Expliquons cela.

L’homme, par le baptême, qui l’élève à l’état surnaturel, a été orienté vers DIEU comme vers sa fin ultime. En vertu de la grâce, qui est tout à la fois l’attraction et le rayonnement de DIEU sur son âme, il gravite vers ce DIEU comme les planètes vers le soleil, sauf qu’à la différence des planètes qui n’atteignent pas leur centre, il doit, lui, s’approcher toujours davantage du sien, subir toujours plus énergiquement son action et, enfin, s’y abîmer comme au sein de toute vérité, de toute splendeur et de toute béatitude. **Cette gravitation vers DIEU ne se fait pas au hasard, par des chemins aberrants : elle a son orbite, c’est la loi morale.**

Mais **la loi morale** n’est pas un tissu d’ordonnances quelconques, portées par une volonté plus ou moins arbitraire, pour le plaisir de commander : c’est un commandement sans doute, mais un commandement qui **est un reflet de la raison divine. Elle a pour objet l’ordre essentiel des choses et son application aux contingences créées. Elle veut que chaque créature occupe la place qui convient à son degré de perfection dans l’échelle des êtres. D’un mot plus familier et que tout le monde comprendra, la loi morale, expression impérative de l’ordre essentiel, c’est chaque chose à sa place.** C’est, dans l’homme, que la chair soit soumise à l’esprit et l’esprit à la Foi ; c’est, dans la famille, que les parents commandent aux enfants et les élèvent, que les enfants obéissent aux parents et les honorent ; c’est, dans les situations de la vie, que DIEU soit béni de tout ce qu’Il impose : de la pauvreté comme de la richesse, de la maladie comme de la santé, de l’obscurité comme de la gloire ; c’est, en un mot, que le plaisir ne soit pas mis à la place du devoir, les moyens à la place de la fin, la créature à la place du Créateur.

Or que fait le péché mortel ? Il renverse cet ordre. Chez le débauché, la chair se révolte contre l’esprit ; chez l’impie, l’esprit se révolte contre la Foi ; dans la famille, le mauvais fils se révolte contre son père ; dans les événements, le blasphémateur se révolte contre la Providence. **Partout où il y a péché, il y a révolte, c’est-à-dire le plaisir mis à la place du devoir, le moyen à la place de la fin, la créature à la place du Créateur. Le pécheur sort donc du chemin harmonieux de l’ordre qui guidait sa gravitation vers DIEU : il devient un astre désorbité, un astre errant.**

Et c’est là ce que beaucoup de chrétiens semblent ignorer

ou ne remarquent pas. Ils voient bien dans le péché mortel un acte blâmable, un caprice, une impolitesse, une certaine désobéissance à l’égard de DIEU, mais tout cela si excusé par l’entraînement, si court d’ailleurs ; et, dans tous les cas, si peu animé de mauvaises intentions ! Aussi, ne comprennent-ils pas que DIEU le traite comme Il fait. Un père et une mère ne laisseraient peut-être pas sans correction un pareil acte chez leur enfant ; mais de renier leur enfant pour cela !... ils n’y sauraient penser.

En quoi ces chrétiens confondent péché véniel et péché mortel, sans voir l’immense gravité de celui-ci. Il y a, en effet, nombre de fautes qui ne sont que des caprices, des impolitesses, de légères désobéissances à l’égard de DIEU. Aussi, DIEU les pardonne-t-Il facilement, comme un père ou une mère. Et c’est justement ce qui leur vaut le nom de *vénielles*, qui signifie pardonnables. **Mais ce sont là des péchés qui ne renversent pas l’ordre essentiel des choses : ils ne le troublent que sur des points secondaires, superficiels, de détail. S’ils faussent ou retardent quelque peu la marche de l’homme vers DIEU, ils ne le jettent pas hors de la voie, ils ne le détournent pas du but, ils ne le désorientent point.**

Tel n’est pas le péché mortel. Celui-ci, portant sur des points essentiels de la loi morale, met le désordre complet dans l’homme et dans ses rapports avec les autres êtres. Par lui, le pécheur ne fait pas que fausser légèrement ou retarder sa marche vers DIEU : **il s’égare loin de sa voie, il se détourne de son but suprême, il se désoriente à jamais.**

Je l’ai déjà dit, le pécheur est un astre désorbité.

C’est pourquoi son acte est UNE CRIMINELLE FOLIE et l’absolu malheur. Saint Thomas donne la mesure de l’un et de l’autre quand il définit le péché mortel: *un acte par lequel l’homme se détourne totalement de DIEU et se tourne vers les créatures* (I^a II^{ae}, q. 87, a. 4).

Folie criminelle ! En se détournant de DIEU, pour la glorification duquel il avait été créé, il renonce à son éternelle béatitude. Car il sait que cette béatitude n’est qu’en DIEU et il se jette en dehors du chemin qui conduit à DIEU. Peut-être garde-t-il l’espoir du retour. Mais cet espoir n’est jamais une certitude car la mort, qui clôt le temps de l’épreuve, peut sonner à tout instant.

En se tournant vers les créatures, le pécheur met en elles sa béatitude, puisque c’est pour jouir qu’il y va. Or c’est là une sanglante injure pour DIEU. Avec quoi M’avez-vous mis en balance et que m’avez-vous préféré ! (Is., 46, 5).

Sans doute - il convient de le remarquer avec Saint Thomas (II^a II^{ae}, q. 34, a. 2) - en dehors du péché formel de haine de DIEU, plus satanique qu’humain, le pécheur cherche plutôt l’union avec la créature que la séparation d’avec le Créateur. Son but n’est pas d’outrager DIEU, mais de jouir d’un bonheur terrestre. **Il veut ceci et il se résigne à cela, parce que cela est inséparable de ceci. Une telle intention diminue assurément la culpabilité humaine ; et c’est pourquoi DIEU prodigue à l’homme un pardon qu’Il n’a pas offert à l’ange. Il n’en reste pas moins que le pécheur finit par vouloir ce qu’il ne voulait pas. Mis en demeure d’opter, il opte pour le plaisir contre le devoir, pour l’ignominie contre la splendeur de l’ordre, pour son caprice contre sa vocation éternelle, pour son égoïsme contre la gloire de son Créateur, pour la créature contre DIEU. Toute diminuée qu’elle est, une telle faute est encore un abîme de malice.**

Et c’est LE MALHEUR ABSOLU. Qu’advierrait-il d’une planète, de notre terre par exemple, si, par impossible, elle s’évadait de son orbite autour du soleil, en supposant celui-ci unique comme DIEU ? Peut-être errerait-elle indéfiniment dans l’espace, peut-être tomberait-elle sous l’attraction de quelque astre glacé. Dans tous les cas, en se soustrayant à l’attraction du soleil, elle se soustrairait à son rayonnement, toute vie s’éteindrait dans son sein. Ce serait sa mort dans le froid et dans la nuit.

Tel est, par comparaison, l’effet du péché mortel : en soustrayant l’âme à l’obéissance, qui est sa gravitation

vers DIEU, il la soustrait à la grâce, qui est le rayonnement vital de DIEU sur elle. Errante, loin de DIEU, elle tombe sous l’attraction du plaisir terrestre : c’est la mort dans le déshonneur.

Sur l’âme, en effet, qui s’était orientée vers Lui, en cédant aux sollicitations de sa grâce, DIEU avait répandu un rayon de sa vie et de sa beauté. Plus exactement, Il s’était établi en elle comme son principe vital surnaturel, imprimant sur sa substance l’image du PÈRE, source de vie, sur sa raison l’image du VERBE, sagesse éternelle, sur sa volonté l’image de L’ESPRIT, amour de tout bien. **L’âme, ennoblie de cette divine présence, était plus qu’elle-même ; elle était une sorte de DIEU par communication : participation créée de la vie incréée.** Le PÈRE voyait en elle plus que sa créature : il y voyait sa fille adoptive ; le VERBE, sa sœur et sa cohéritière ; l’Esprit, son temple mystique. **Cette âme était de la famille divine : le ciel éternel lui appartenait.**

Et c’est tout cela que l’homme perd par le péché. Qui mesurera ce malheur ! Il le perd... Plus exactement, il le répudie, il y renonce. Il n’est pas nécessaire que DIEU le lui retire en punition de sa désobéissance. C’est lui qui s’en retire en se retirant de DIEU. Le mot de *l’Imitation* se réalise ici d’une manière tragique : *En se soustrayant à l’obéissance, il se soustrait à la grâce (Imitation de J.-C., III, 13).* **Sa ruine est son œuvre, comme l’est son péché.**

Plus encore : DIEU voulût-Il, par impossible, lui laisser cette grâce malgré sa désobéissance, Il ne le pourrait pas. Car cette grâce, c’est DIEU même uni à l’homme ; or, ici, l’homme n’est plus uni à DIEU. DIEU et l’homme ne peuvent tout de même pas, au même instant et sous le même rapport, être unis et séparés. Il n’est pas plus possible à DIEU de continuer l’influx de la grâce sanctifiante au pécheur impénitent qu’il ne l’est au soleil d’éclairer une planète soustraite à ses rayons.

Tout l’odieux du péché est donc bien au pécheur ; DIEU n’y est pour rien ; ni par les exigences de sa loi : elles sont l’expression de l’ordre, et la grâce actuelle est là qui en facilite l’observation ; ni par le retrait de son amitié au pécheur : c’est lui qui s’y soustrait.

Voilà le péché mortel. Est-il plus grand mal au monde ? Puisse, de l’avoir considéré à la lumière de la théologie, nous en inspirer une invincible horreur, une insurmontable frayeur ! Pussions-nous, par réaction, dire plus humblement à DIEU avec le Prince des théologiens (*Hymne au Saint-Sacrement*) : *Par les sentiers [de vos préceptes], conduisez-nous, [Seigneur], au but de notre destinée : la lumière qui est votre séjour. - Amen.*

Qui a compris le péché comprendra l’enfer. Celui-ci n’est pas seulement la punition de celui-là ; quand le péché est devenu l’impénitence finale, l’enfer en est, au moins quant à l’essentiel, la conséquence nécessaire et, pour ainsi dire, automatique.

- II - IDÉE THÉOLOGIQUE DE L’ENFER

On peut dire que l’enfer est l’état de péché pleinement senti et fixé à jamais.

Le péché, en effet, est la séparation d’avec DIEU notre béatitude éternelle et l’adhésion indue aux créatures comme sources de bonheur. Que faut-il pour que la privation de notre béatitude devienne un immense tourment ? Il suffit que cette privation soit pleinement sentie. Que faut-il pour que l’adhésion indue aux créatures devienne une autre sorte de tourments ? Il suffit que ces créatures nous fassent sentir effectivement l’abus que nous avons fait d’elles. Que faut-il enfin pour que ce double tourment constitue le malheur absolu ? Il suffit qu’il apparaisse comme il l’est en réalité, éternel, sans espoir.

Or c’est là ce qui se produit, pour ainsi dire, automatiquement, au seuil de l’éternité, lorsque la miséricorde divine, vaincue enfin par l’obstination du pécheur, doit laisser la mort clore le temps de l’épreuve.

Alors, la justice donne pour toujours à la volonté libre ce que toujours elle a librement choisi : à l’innocent ou au

repentant qui a embrassé DIEU, la jouissance de DIEU ; à l’apostat impénitent qui, jusqu’à la dernière seconde, a repoussé DIEU, la privation de DIEU.

1) LE PÉCHÉ, SÉPARATION D’AVEC DIEU, DEVIENT LA PRIVATION DE DIEU - PEINE DU DAM -

Nous savons qu’en nous appelant à l’état surnaturel, soit par le baptême, soit par les touches d’une grâce inconnue, DIEU a mis en nous un invincible besoin de Lui-même (les enfants morts sans baptême et les adultes non adultes de raison, n’ayant pas reçu cet appel à l’état surnaturel, n’éprouveront pas ce besoin de DIEU ; c’est pourquoi leur séparation d’avec DIEU ne sera pas une privation : ils n’en souffriront pas). C’est ce besoin qui, fécondé par la grâce d’abord et ensuite par la gloire, devait devenir la faculté de connaître, d’aimer et de goûter DIEU en Lui-même comme notre béatitude. Ici-bas, ce besoin n’est pas ou presque pas senti, parce ce n’est pas ici-bas qu’il doit être satisfait. Saint Thomas le compare au besoin de la lumière chez l’animal qui vient de naître et dont les yeux ne se sont pas encore ouverts (*Contra gentes*, III, 144). Ces yeux, sous le voile de leurs paupières, ne sont guère sensibles à la présence ou à l’absence du soleil. **Ainsi, notre besoin de la béatitude céleste : sous le voile épais de ce monde, comme il n’est encore qu’une virtualité assoupie, il ne réagit ni à la présence, ni à l’absence de son objet. Et c’est pourquoi le pécheur peut perdre DIEU sans en sentir la privation. D’ailleurs, les plaisirs et les joies de ce monde soulagent, si elles ne le comblent, son appétit naturel de bonheur.**

Il n’en est plus ainsi au seuil de l’éternité. D’abord, ce monde est évanoui avec toutes ses jouissances. Mais surtout, comme des yeux qui s’ouvrent appellent la lumière, ainsi ce besoin profond, jusque-là assoupi, de connaître, d’aimer et de goûter DIEU devient soudain une immense, une incoercible explosion.

Je dis *immense*. Si quelque chose pouvait nous donner la mesure de cet immesurable, ce serait la distance entre les perfections de ce monde et les perfections de DIEU. Ce que ce monde est à nos sens, DIEU l’est à l’âme de l’autre côté de la tombe. Qu’on s’imagine donc un homme radicalement privé de la lumière, des sons, de l’activité musculaire, du manger et du boire, tout en gardant les instincts qui appellent ces objets : tant de besoins frustrés ne lui seront-ils pas un tourment ! Mais si la privation d’objets aussi grossiers peut être si douloureuse aux facultés dont ils sont le terme, quelle torture ne doit pas être pour l’âme la privation de la vérité, de la beauté, de la bonté infinie, à laquelle elle avait été ordonnée comme l’œil à la lumière !

Incoercible. On peut réprimer un besoin artificiel parce qu’on en est soi-même l’auteur ; on ne réprime pas un besoin essentiel : aucun effort réussit à bannir le regret spontané de la lumière, la sensation de la faim et de la soif, car ces instincts font partie intégrante de notre nature. **Mais le besoin de la béatitude céleste n’est pas quelque chose de factice et de superficiel, ni quelque chose que l’on puisse repousser comme la grâce ; c’est l’instinct profond de notre vocation surnaturelle, c’est la faim et la soif de DIEU éveillées dans l’âme par la voix de ce DIEU l’appelant à la jouissance de lui-même.**

Or, DIEU n’est plus sur le chemin de l’âme. Astre désorbité, le pécheur ne gravite plus dans la sphère d’attraction de DIEU : il ne Le rencontrera jamais, jamais il ne sentira seulement la secrète influence son voisinage. Pire encore ! Comme, par son impénitence finale, le pécheur aura repoussé à jamais, avec la suprême sollicitation de la grâce, le dernier effort de la miséricorde, il se trouvera immobilisé pour toujours dans le choix volontaire du mal, c’est-à-dire dans la révolte contre DIEU, dans le rejet de la béatitude éternelle, en un mot dans la séparation d’avec le Bien infini. Et ainsi, tandis que, par le fond même de son être, il clamera la faim et la soif de DIEU, par sa volonté obstinée dans le mal, il fuira